



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION — DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes ;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 7 avril 2026** à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou de ses objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser le projet de lotissement visant à remplacer les lots 4 742 238 et 4 742 400 afin de créer le lot 6 718 838 qui aurait une largeur à la rue de 18,39 mètres, alors que l'article 4.1.3 prévoit que pour un lot non desservi ni par l'aqueduc ni par l'égout, à l'extérieur du périmètre urbain, ce dernier doit avoir une largeur avant minimale de 50 mètres. »

Les immeubles en cause correspondent aux lots 4 742 238 et 4 742 400, et sont situés entre les numéros civiques 129 et 135 de la route Montcalm, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 20 mars 2026.

Mélanie Côté
Assistante-greffière